


<p>PLR Les Libéraux-Radicaux</p> <hr/> <p>Vétroz - Magnot</p>	<p><i>Conseil Général de Vétroz</i></p>	
	<p>Question écrite au Conseil Municipal</p>	<p>Législature 2017-2020</p>

CONCERNE : INSTALLATION ANTENNES RESEAU 5G

Monsieur le Président de la Municipalité,
Madame et Messieurs les Conseillers Communaux,

Réunis à l'occasion d'une séance de préparation le mercredi 6 mars dernier, les Conseillers Généraux du groupe Libéral-Radical ont manifesté la volonté de vous faire parvenir les questions écrites suivantes, en vous demandant de bien vouloir prendre position sur ce qui suit :

Le déploiement du nouveau réseau d'antennes 5G fait partie, ces dernières semaines, des préoccupations de nombreuses familles et de nombreux concitoyens. La Commune a actuellement deux emplacements fonctionnels pour les réseaux GSM/3G/4G, un au Foyer Haut-de-Cry et l'autre sur le coteau dans la région de la Malette.

Est-ce que la Commune de Vétroz a été approchée pour l'installation d'antennes 5G sur un des deux emplacements existants ?

Est-ce que l'installation d'autres emplacements est envisagée à l'avenir?

La Commune doit-elle donner son accord dans les deux cas présentés ci-dessus ?

Nous vous remercions d'avance de la diligence avec laquelle vous traiterez les présentes questions et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la Municipalité, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations les meilleures.

Ainsi fait à Vétroz, le 11 mars 2019.

Au nom du groupe Libéral- Radical
Daniel Roh, Vice-Président





Groupe PLR du Conseil général
Par M. Daniel Roh
Avenue de la Gare 8
1963 Vétroz

Vétroz, le 25 mai 2019

Réponse à votre question écrite au sujet de l'installation du réseau d'antennes 5G

Monsieur le Vice-président,

Par la présente, nous avons l'avantage de vous apporter la détermination du Conseil municipal, suite à votre question écrite datée du 11 mars 2019.

Question 1:

Est-ce que la Commune de Vétroz a été approchée pour l'installation d'antennes 5G sur un des deux emplacements existants ?

Réponse :

Non, aucune discussion n'a eu lieu à ce sujet.

Question 2 :

Est-ce que l'installation d'autres emplacements est envisagée à l'avenir ?

Réponse :

Oui, Swisscom a demandé un préavis en lien avec l'installation d'une nouvelle antenne en bordure de la zone artisanale. Toutefois, aucune demande formelle ne nous est parvenue jusqu'à ce jour.

Question 3 :

La commune doit-elle donner son accord dans les deux cas ci-dessus ?

Réponse :

Une mise à l'enquête publique est bien évidemment requise en vue de l'installation d'une nouvelle antenne. Si l'emplacement retenu est sis en zone à construire, c'est la Municipalité qui est compétente, et, dans le cadre de la zone agricole, cela relève de l'autorité du Canton.

En espérant ainsi vous avoir apporté les éclaircissements souhaités, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Vice-président, nos salutations distinguées.

Municipalité de Vétroz



Le Président
Olivier Cottagnoud



Le Secrétaire
Laurent Seppey

Copie pour information : aux membres du Conseil général de Vétroz